



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AHETZE

Qui ont pris part à la délibération : 18 (dont 1 procuration)

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AHETZE, convoqué le Jeudi 04 Juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ramuntcho GOYHETCHE, Maire.

Étaient présent – e - s : M. le MAIRE Ramuntcho GOYHETCHE, Marie ARAMENDY, Michaël SAUBAGNÉ, Séverine SAINT-JEAN, Mathieu PORTET, Murielle MOLÉRÈS, Julien LAVILLARD, Pierre ESPONDE, Agnès IRIBARREN, Laura LATASA, Emmanuel PEREIRA, Odette COQUEREL, Joël LURO, Romain FONTALIVE, Maite FORDIN, Santiago CAPENDEGUY, Ramuntxo LABAT ARAMENDY (ne prend pas part au vote), Maider CARRERA INDO.

Excusé – e - s : Mme Nathalie DERCOURT (procuration à Mme ARAMENDY).

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme Séverine SAINT JEAN a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT)

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2026 06 07 : approbation d'une subvention au bénéfice de l'association ALHORGA IKASTOLA pour l'année 2026

Rapporteur : M. Mathieu PORTET Maire adjoint

M. le Maire adjoint rappelle qu'une enveloppe de 25 000,00 € a été prévue au BP 2026 pour attribuer des subventions aux associations.

- Vu le règlement d'attribution des subventions présenté en commission vie associative le 23 avril 2026.
- Après instruction des dossiers déposés par la commission vie associative en date du 28 Mai 2026.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Alhorga Ikastola pour l'exercice budgétaire 2026.

M. Ramuntxo LABAT ARAMENDY ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

ASSOCIATION	Demande 2026	Attribution 2024	Attribution 2025	Proposition Attribution 2026
Alhorga Ikastola	2 000,00	1 500,00	1 500,00	1 900,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ :

D'approuver les propositions et le versement d'une subvention de 1 900,00 € au bénéfice de l'association Alhorga Ikastola.

Fait et délibéré en séance publique, à Ahetze, le 9 JUIN 2026,

M. le MAIRE,
Ramuntcho GOYHETCHE

